

Montréal, le 5 octobre 2021

VIA LE SDÉ

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Nicolas Dubé
Associé

Ligne directe : 514-392-9432

Télec. : 514-878-1450

nicolas.dube@gowlingwlg.com

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste n° : 65322

Objet : Régie de l'énergie (la « Régie ») - Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec dans ses activités de distributeur d'électricité (le « Distributeur »)
Dossier de la Régie : R-4110-2019, Phase 3
Notre dossier : L154240003.1

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du dossier mentionné en objet et fait suite à la lettre de la Régie du 22 septembre dernier, dans laquelle la Régie demande aux intervenants de la phase 1 du présent dossier d'indiquer leur intention d'intervenir ou non à la présente phase et de préciser, de façon sommaire, les conclusions recherchées.

Dans un premier temps, l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (l'« **AQPER** ») souhaite informer la Régie qu'elle interviendra dans le cadre de la phase 3 du présent dossier.

En second lieu et de manière non-limitative, l'AQPER souhaite notamment être en mesure de questionner le Distributeur sur les blocs de 300 MW et 480 MW d'énergie renouvelable, dont notamment la contribution exigée de 1,4 TWh en période hivernale pour le bloc de 480 MW, ainsi que sur les grilles de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour les appels d'offres de 480 MW d'énergie renouvelable (A/O 2021-01) et de 300 MW d'énergie éolienne (A/O 2021-02) (les « **Grilles** ») et la clause de renouvellement aux contrats.

Le cas échéant, et suivant l'analyse de la preuve du Distributeur et les réponses de ce dernier aux diverses demandes de renseignements, l'AQPER prévoit émettre des commentaires et des recommandations sur les sujets ci-haut mentionnés. L'AQPER entend notamment requérir et proposer des modifications aux Grilles.

Pour conclure, l'AQPER est favorable à la tenue d'une séance de travail, mais désire informer la Régie que son analyste n'est pas disponible les 13 et 14 octobre prochain, puisqu'il est déjà en audience.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Nicolas Dubé

ND

c.c. : Me Simon Turmel [Hydro-Québec - Affaires juridiques]